



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 12 janvier 2016

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
de lycées publics et privés
s/c de Madame et Messieurs les IA-DASEN

Service

DAREIC

Affaire suivie par

Patrick Escola

Références

bourses lycées français 2016/

Téléphone

05 55 11 43 49

Télécopie

05 55 11 43 02

Méi

patrick.escola@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

adresse postale

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique

5 allée Alfred Leroux

Limoges

Objet : octroi de bourses pour les lycées français à l'étranger, année scolaire 2016 – 2017
Barcelone, Dublin, Londres, Madrid, Munich et Vienne.

Référence : note de service n° 04-060 du 27 avril 2004 - BO n° 18 du 6 mai 2004

Le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger est reconduit pour la prochaine année scolaire selon les modalités définies par la note de service citée en référence.

Ainsi, pour l'organisation de la présente campagne, sont maintenues les dispositions fixées depuis l'année scolaire 2013-2014 et notamment la possibilité d'une bourse couvrant la totalité des frais de scolarité pour la première tranche de quotient familial, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage pour les élèves déjà boursiers en lycées.

Je rappelle que chaque élève peut candidater pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique (Dublin et/ou Londres, Barcelone et/ou Madrid, Munich et/ou Vienne). Dans ce cas l'ordre des vœux sera clairement mentionné. Pour chacun des 6 lycées, l'accueil des boursiers est prévu dans les classes de 1^{ères} et Terminales ES, S, L (pour Barcelone possibilité de STMG).

Au titre d'information à l'attention des familles, les chefs d'établissement s'attacheront à encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers. Par ailleurs, le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et selon le taux résultant du quotient familial. La bourse accordée peut varier de 30% à 100% des frais liés à la scolarité dans un lycée français à l'étranger. De plus une aide forfaitaire aux frais de voyage peut être consentie et/ou faire l'objet d'une demande auprès du conseil régional.

A ce titre, vous trouvez en annexe la fiche d'auto-évaluation destinée aux familles.

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé de demande de bourse nationale d'études du 2nd degré ; dossier Cerfa joint en annexe et téléchargeable sur [eduscol](http://eduscol.education.fr/cid54878/bourses-pour-les-lycees-francais-de-l-etranger.html) :

<http://eduscol.education.fr/cid54878/bourses-pour-les-lycees-francais-de-l-etranger.html>

Les familles complèteront l'imprimé et préciseront en première page le lycée demandé. Dans le cas où deux lycées sont demandés, il est nécessaire de constituer un dossier pour chaque lycée et d'indiquer l'ordre des vœux.

Il conviendra de demander aux familles l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014. Les candidats bénéficiaires d'une bourse au mérite devront également joindre la copie de la notification d'attribution.

Les Proverseurs sont invités à organiser avec notamment le professeur principal, un entretien avec les candidats afin d'émettre un avis sur le comportement et les aptitudes de ces élèves ainsi que sur leurs motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation.

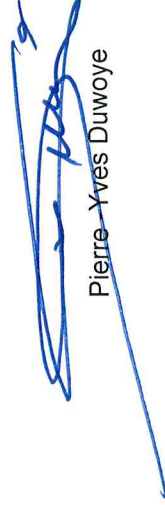
Les dossiers complets de candidature de chaque établissement, doivent parvenir au rectorat - par voie postale à l'attention du Dareic - pour **le 25 mars 2016**, délai de rigueur.

L'ensemble des informations est disponible sur le site académique et vous trouverez en annexe à ce courrier les documents nécessaires pour procéder aux candidatures.

Les bénéficiaires de ces bourses sont choisis chaque année après consultation d'une commission ministérielle parmi les candidats proposés par les Recteurs d'Académie.

Je vous prie de veiller à une large diffusion de cet appel à candidature au sein de votre lycée.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension pour présenter à nouveau des candidatures de qualité et je vous en remercie par avance.



Pierre-Yves Duwoye

Constitution du dossier de candidature

- lettre de motivation rédigée par l'élève,
- demande signée par le représentant légal indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer,
- l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de l'année 2014,
- copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente,
- l'avis des professeurs sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat
- l'avis du chef d'établissement (cf modèle pour les avis de l'équipe pédagogique)
- un modèle pour la lettre des parents

Les bénéficiaires d'une bourse au mérite devront joindre la copie de la notification d'attribution

P.J.:

- annexe 1 : imprimé de demande de bourse nationale d'études du 2nd degré
- annexe 2 : tableau de langues vivantes et options (2015-2016 dans l'attente de l'actualisation pour la nouvelle année scolaire)
- annexe 3 : fiche d'auto-évaluation destinée aux familles indiquant le barème appliqué
- annexe 4 : modèle pour les avis de l'équipe pédagogique
- annexe 5 : modèle pour la lettre des parents

Les notices d'information des lycées français à l'étranger sont disponibles sur le site académique : <http://www.ac-limoges.fr/cid80285/mobilite-indivuelles-des-eleves.html>